

SCP GOUNEL-LIBERT-PUJO

Marion LIBERT
Avocat associé

Annie GOUNEL-VERICEL
Avocat honoraire

Sophie PUJO
Avocat associé

Monsieur Michel BONNARD
Madame Monique BONNARD
12, Bd Thermal
63000 CLERMONT-FERRAND

Lettre Recommandée AR

Clermont-Ferrand, le 17 juillet 2025

**Nos Réfs : MASSENA / BONNARD
25/22256 - SP//SP**

Madame, Monsieur,

Je vous informe être saisie des intérêts de Madame Elisabeth MASSENA, votre voisine domiciliée 12 bis boulevard thermal 63100 Clermont-Ferrand, laquelle me fait part des grandes difficultés que vous lui causez, par vos divers comportements tendant à empêcher le libre accès à sa propriété, par l'intermédiaire du seul passage accessible qu'elle peut emprunter compte tenu de son état de santé et de son âge.

Depuis le 30 mai dernier, date à compter de laquelle vous avez tenté d'imposer la signature d'une convention de servitude de passage totalement illégale, vous avez déconnecté les télécommandes d'ouverture d'accès au portail situé sur la parcelle indivise, empêchant non seulement les intervenants (dont le personnel soignant) d'emprunter le seul passage d'accès à la propriété de ma cliente, mais empêchant également cette dernière de sortir pour pouvoir se rendre à ces rendez-vous médicaux.

Parallèlement, vous avez saisi le conciliateur de justice en prétendant que Madame MASSENA abuserait de « son droit de passage », sachant pertinemment que compte tenu de la déconnexion de sa télécommande, elle était dans l'incapacité de se rendre chez le conciliateur au rendez-vous par lui fixé le 17 juin 2025.

Siège Social : 35. Rue Blatin – 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.73.35.52.40 – Fax : 04.73.34.87.02
E-mail : jaubourg-gounel.scpavocats@wanadoo.fr
E-mail : m.libert.avocat@gmail.com
E-mail : sophie.pujo.scp@orange.fr

Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté
N° SIRET : 77921786800024

En tout état de cause, et compte tenu de la teneur de votre dernier courrier, **je vous mets en demeure, par la présente, et sous 24 heures pour tout délai**, de prendre toute mesure utile pour remettre à ma cliente une télécommande en état de fonctionnement du portail, dont vous êtes seul propriétaire bien qu'installé sur une propriété indivise.

A défaut, un Commissaire de justice est d'ores et déjà mandaté pour dresser constat du tout et je suis également mandatée pour saisir de toute urgence la Juridiction des référés pour faire cesser cette voie de fait.

Je tenais à vous en aviser.

Vous pouvez bien évidemment me répondre par l'intermédiaire de votre Conseil habituel.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Sophie PUJO

